

## SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Rémi CHAMBAUD, Maire.

**Présents** : CHAMBAUD Rémi, VOLPOET Pascal, MARANDET Christian, FILLOD Damien, MARTINS Marc-Antoine, BASTILLE Emilie, BEUQUE Catherine, MARQUET Bérengère, BETHAZ Christophe et NOIROT Perrine.

**Excusés ou absents** : JACQUEMARD Gabriel, LECAUX Sylvie et Brendan GREFFIER.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Emilie BASTILLE

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. Validation du compte-rendu du 27 Mars 2017
2. **OPH du Jura** : acquisition logements de l'ancienne gendarmerie
3. **Terrain multisports** : demande de subvention – Choix des prestataires
4. **Rénovation Modern'Hôtel** : appels à projets Effilogis – Dossier de demande de subvention
5. **Association Floribel Rock** : création d'un bar associatif
6. **Moto Club** : action éducative sur la découverte de la moto – Attribution d'une subvention
7. **Questions diverses** :

En ouverture de séance, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux rendent hommage à Yves LEPINE, Conseiller municipal élu en 2014 qui est décédé le 13 avril 2017 à l'âge de 55 ans. A l'unanimité, le terrain comprenant les vestiaires de football et l'abri pique-nique récemment construit prendra le nom « Espace de loisirs Yves LEPINE ». La famille sera informée de cette décision.

## **1. Validation du compte-rendu du 27 Mars 2017**

---

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## **2. OPH du Jura : acquisition logements de l'ancienne gendarmerie**

---

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'OPH du Jura travaille sur un projet de vente des 4 logements de l'ancienne gendarmerie (un T5 de 120,42 m<sup>2</sup>, un T3 de 79,31 m<sup>2</sup> et 2 T3 de 70,24 m<sup>2</sup>) à la commune sur la base d'une estimation des services du Domaine. Cet immeuble sis au 9 rue Pasteur est implanté sur la parcelle cadastrale AD 48 d'une surface de 10 a 13 ca.

Par un avis en date du 28 mars 2017, le Domaine estime la valeur vénale de cet immeuble à 205 000 € hors droits et hors taxes ; la vente de ces 4 appartements pouvant se faire dans une fourchette de prix de -35% à +35% par rapport à cet avis.

Au regard de cette estimation, l'OPH du Jura accepterait de vendre cet immeuble 133 250 € hors droits et hors taxes par l'application d'une décote de -35%.



A la suite du débat engagé sur l'opportunité pour la commune de réaliser cette acquisition, les points suivant ont été abordés :

- Cette acquisition permettrait à la commune de proposer à de jeunes ménages de réaliser leur parcours résidentiel sur Andelot (location puis acquisition d'une maison ou d'un terrain à bâtir) ; priorité étant donnée à des jeunes couples avec enfants afin de conforter les effectifs du groupement scolaire qui vient de subir la fermeture de sa 5<sup>e</sup> classe.
- Le financement de l'opération serait réalisé par un emprunt ; l'opération devant s'équilibrer par l'encaissement des loyers en prévoyant de dégager la possibilité de provisions pour travaux.
- Les loyers pris dans la simulation financière ont été établis sur la base de 4,14 €/m<sup>2</sup>/mois. Comparativement, une commune limitrophe loue des logements réhabilités avec des loyers variant de 4,45 €/m<sup>2</sup>/mois à 5,30 €/m<sup>2</sup>/mois suivant la taille des appartements. Une simulation sera faite avec des loyers compris dans cette fourchette de prix de location.
- La commune se fera préciser, par l'OPH du Jura, les montants des droits et des taxes liées à l'acquisition.
- Les travaux d'isolation sont à prévoir (remplacement des huisseries et isolation par l'extérieur) dans une fourchette de 25 à 30 000 € par logement. Ces travaux seraient réalisés avec les logements occupés.
- L'entretien des espaces verts (taille de haie et désherbage) qui sont limités pourraient être pris en charge par la commune.
- La toiture ne dispose pas de pare-pluie. La toiture étant en bon état, l'OPH du Jura déconseille la pose d'une pare-pluie sous toiture.
- Le Conseil municipal souhaite visiter ces logements un samedi matin (visite à partir de 10 h – 10 h 30).
- La décision d'acquisition sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

### 3. Terrain multisports : demande de subvention – Choix des prestataires

---

#### 3.1 Demande de subvention

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 février 2017, le Conseil municipal a inscrit dans le programme des investissements 2017, l'aménagement d'un terrain multisports (destiné à la pratique du football, du handball, du hockey, du basket, du volley, du badminton, du mini-tennis et du tennis-ballon) sur la plaine de jeux du quartier des Epinettes.

Implanté au centre du village à moins de 300 m du groupement scolaire de l'Angillon, cet équipement sera destiné à la pratique du sport dans le cadre scolaire et périscolaire (PEDT et TAP) ainsi qu'à la pratique du sport pour tous avec un libre accès aux enfants et aux jeunes du village qui ne disposent pas d'équipement de cette nature actuellement.

L'investissement comprendra l'aménagement d'une plateforme en enrobé de 650 m<sup>2</sup> sur laquelle sera implanté le terrain multisports et une piste d'athlétisme de deux couloirs. Il s'élèvera à 60 000 € HT.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a inscrit dans son programme 2017 une dotation de 10 M€ pour le financement du plan « Héritage 2024 » ayant pour priorité le financement de terrain multisports. La subvention du CNDS peut attendre 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € HT.

Dans ce cadre, le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Subvention du CNDS « Plan Héritage 2024 » de 50 % .....	30 000 €
- Autofinancement .....	30 000 €



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le projet d'aménagement d'un terrain multisports avec gazon artificiel et piste d'athlétisme de deux couloirs d'un montant total de 60 000 € HT ;
- approuve le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention du CNDS au titre du plan « Héritage 2024 » de 30 000 € correspondant à 50% de l'assiette subventionnable ;
- s'engage à financer la quote-part non couverte par la subvention sur les fonds propres de la commune ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### 3.2 Choix des prestataires

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 février 2017, le Conseil municipal a inscrit dans le programme des investissements 2017, l'aménagement d'un terrain multisports (destiné à la pratique du football, du handball, du hockey, du basket, du volley, du badminton, du mini-tennis et du tennis-ballon) sur la plaine de jeux du quartier des Epinettes.

Afin de préparer le budget 2017, le maire a rencontré 4 fabricants de terrain multisports :

- Lundi 9 janvier à 11 h en mairie, l'entreprise AGORESPACE (Oise),
- Lundi 16 janvier à 10 h en mairie, l'entreprise HUSSON (Haut-Rhin),
- Lundi 16 janvier à 14 h 30 en mairie, l'entreprise FCE (Levier) pour LINKY SPORT (Drome),
- Lundi 16 janvier à 16 h en mairie, l'entreprise CASAL SPORT (Bas Rhin).

Suite à ces rencontres, il a été demandé à chaque entreprise de transmettre un devis comprenant :

- **une offre de base** avec 1 terrain multisports de 12 m x 25 m avec revêtement en gazon synthétique,
- **des options** : 1 rehausse fronton, 4 mini-buts brésiliens, 4 bancs assis/debout et 2 corbeilles de propreté.

Une prestation de terrassement pour l'aménagement d'une plateforme en enrobé de 27 m x 14 m (378 m<sup>2</sup>) doit être ajoutée aux offres des entreprises AGORESPACE, CASAL-SPORT et HUSSON. L'offre des entreprises FCE – LINKY-SPORT comprend le terrassement. Pour réaliser cette prestation de terrassement, les

entreprises Bénétruy (Lemuy), Rusthul (Sapois) et Guinchard (Lemuy) ont été consultées.

Le mardi 18 avril 2017, une commission d'analyse des offres composée de Rémi CHAMBAUD, Maire - Pascal VOLPOET, 1<sup>e</sup> Adjoint - Damien FILLOD, 3<sup>e</sup> Adjoint - Catherine BEUQUE, Conseillère municipale - Gabriel JACQUEMARD, Conseiller municipal et Perrine NOIROT, Conseillère municipale a auditionné le représentant de chaque entreprise. L'entreprise Husson s'est excusée le jour même de ne pouvoir participer à cette audition.

La commission a demandé à chaque entreprise de chiffrer la création d'une piste d'athlétisme de deux couloirs autour du terrain multisports. Cette option oblige à aménager une plateforme de 18 m x 36 m soit 648 m<sup>2</sup>. Cela représente une augmentation de 270 m<sup>2</sup> sur la surface et de 26 ml sur le périmètre par rapport à la plateforme de base.

Au terme des auditions, la commission a analysé les offres des entreprises AGORESPACE, CASAL-SPORT, HUSSON et FCE-LINKY et des devis des entreprises BENETRUY, RUSTHUL et GUINCHARD.



Après en avoir délibéré, au regard du rapport de synthèse de la commission d'analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le projet d'aménagement d'un terrain multisports avec gazon artificiel et piste d'athlétisme de deux couloirs ;
- décide de confier la réalisation de la plateforme du terrain multisports d'une surface de 648 m<sup>2</sup> à l'entreprise BENETRUY pour un montant de 16 376,08 € HT ; cette offre ayant été jugé économiquement la plus avantageuse ;
- décide de confier la fourniture et la pose du terrain multisports avec gazon artificiel et piste d'athlétisme de deux couloirs à l'entreprise CASAL-SPORT pour un montant de 41 300 € HT ; cette offre ayant été jugé économiquement la plus avantageuse notamment au regard de l'usage d'acier inoxydable ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### **4. Rénovation Modern'Hotel : appel à projets Effilogis – Dossier de demande de subvention**

---

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 février 2017, le Conseil municipal a inscrit dans le programme des investissements 2017, la rénovation du Modern'Hotel par l'engagement des études de définition du projet.

Après une réunion de travail le 13 mars 2017 en mairie, les services du SIDEC ont transmis une proposition d'assistance sous la forme d'une mise à disposition de services pour les quatre phases suivantes :

1. Aide à la décision concernant la faisabilité de l'opération,
2. Assistance pour la recherche et la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
3. Recherche et désignation des entreprises chargées des travaux,
4. Ingénierie financière (identification des financements potentiels, montage des dossiers de demande de subvention, suivi de l'instruction des dossiers).

Cette mission d'assistance estimée à 57 demi-journées (211 €/demi-journée) et 9 déplacements aller-retour (42 €/déplacement) s'élève au total à 12 405 €.

Lors de sa séance du 27 mars 2017, le Conseil municipal a validé à la majorité cette mission du SIDEC.

Début 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME ont lancé un appel à projets Effilogis pour la rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie pouvant notamment attribuer une aide à la programmation de 50% du coût des études.

Les phases 1 et 2 de la mission d'assistance du SIDEC qui s'élève à 5 485 €, correspondent aux études de programmation. Il est proposé au Conseil municipal de répondre à cet appel à projets.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de répondre à l'appel à projets Effilogis 2017 pour la rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie en déposant un dossier pour les études de programmation de la rénovation du Modern'Hôtel qui s'élèvent à 5 485 € ;
- approuve le plan de financement suivant :
  - Aide Effilogis (50%) ..... 2 742,50 €
  - Autofinancement apporté par la commune (50%) ..... 2 742,50 €
- sollicite une subvention Effilogis de 2 742,50 € auprès la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME correspondant à 50% de l'assiette subventionnable ;
- s'engage à financer la quote-part non couverte par la subvention sur les fonds propres de la commune ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **5. Association Floribel Rock : création d'un bar associatif**

---

Le 12 avril 2017, la commission en charge des relations avec les associations, a reçu l'Association Floribel Rock qui porte le projet de création d'un bar associatif conforme à la réglementation en vigueur afin de créer et développer du lien social dans le village. Ne disposant pas de locaux, l'association demande à la commune si elle pouvait lui en mettre un à disposition pour implanter son activité de bar associatif. Par ailleurs cette association se porte volontaire pour accompagner la commune pour l'organisation de la fête de la musique et toutes autres animations. Au terme de cette rencontre, il a été demandé à l'association de fournir ses statuts et sa déclaration au journal officiel.

Le Conseil municipal a examiné ce jour cette demande. Dans l'immédiat, la commune n'a pas de locaux aménagés et disponibles pour implanter un bar associatif ; l'ancienne salle des jeunes dans le bâtiment de la salle des pompes étant actuellement occupée par la Lyre andelotienne pour ses répétitions et nécessitant des aménagements. Par ailleurs au regard des statuts, le Conseil municipal constate que l'association n'est composée que d'adhérents issus de la même cellule familiale. Ne disposant pas des comptes de résultat et du budget de l'association, en l'état actuel, le Conseil municipal ne donne pas une suite favorable à la demande de l'association Floribel Rock pour lui mettre à disposition un local communal.

## **6. Moto club : action éducative sur la découverte de la moto**

---

Le Maire présente au Conseil municipal, le projet du Moto-Club consistant à organiser des journées éducatives animées par des moniteurs diplômés sur la découverte de la moto. Ces journées destinées aux jeunes de 6 à 15 ans, sont des formations pédagogiques ayant pour objectif d'apprendre à conduire un deux-roues motorisé en toute sécurité sur un circuit adapté au niveau de chacun. Elles permettent de faire prendre conscience aux enfants et aux adolescents que la conduite d'une moto répond à des règles qui s'acquièrent progressivement et que ce sport nécessite une préparation physique reposant sur la pratique d'autres sports (course à pied, vélo...). Par une approche ludique et conviviale, les enfants et les adolescents apprendront à partager l'espace avec les autres pratiquants et à les respecter. En 2017, cette formation est programmée le 27 mai prochain. Le Moto-Club sollicite une subvention communale pour mettre en place ces journées dont les coûts seront de 25 € pour les jeunes qui disposent d'une moto et de 30 € pour les jeunes devant louer une moto.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention) des membres présents :

- Valide le principe d'accorder chaque année au Moto-Club une subvention contribuant à l'organisation de journées éducatives sur la découverte de pratique de la moto ;
- Fixe le cadre d'attribution suivant :
  - La subvention communale sera calculée sur le nombre de jeunes d'Andelot participant à cette action de formation,

- La participation communale sera de 10 € pour les jeunes disposant d'une moto et de 15 € pour les jeunes devant en louer une. Ainsi la participation des parents résidant à Andelot s'élèvera à 15 € par enfant et par session de formation,
- La subvention annuelle sera calculée sur la base d'une feuille d'émargement précisant les NOM et Prénom de chaque jeune ainsi que leur adresse,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **7. Questions diverses :**

---

### **7.1 Mise en vente de l'ancienne caserne des pompiers :**

La Maire rappelle au Conseil municipal que suite au transfert du centre d'incendie et de secours dans les nouveaux locaux du SDIS implantés sur la zone artisanale du quartier de la gare, la caserne actuelle sera désaffectée. Ce bâtiment étant propice à l'accueil d'entreprises artisanales, la possibilité de sa mise en vente avec environ 350 m<sup>2</sup> de terrain pris sur le parking a été mise à l'étude. Les diagnostics « amiante » et « de performance énergétique » ont été effectués. L'absence d'amiante a été constatée. Le bâtiment est classé D en consommation énergétique (261 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an) et B en émission de gaz à effet de serre (9 kg<sub>CO2</sub>/m<sup>2</sup>/an). Une estimation du bien a été demandée à un professionnel. Les opérations de division de la parcelle AB 53 et de bornage sont en cours.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de mettre en vente l'ancienne caserne des pompiers désaffectée afin d'y implanter une ou des activités artisanales ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **7.2 Point à temps :**

Damien FILLIOD, Adjoint en charge de la voirie communale présente au Conseil municipal les travaux d'entretien à réaliser. Après avoir effectué un examen de l'ensemble de la voirie communale, l'entreprise GP Routes a chiffré ces travaux à 8 505,60 € TTC.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis d'entretien de la voirie communale de l'entreprise GP Routes du montant précisé ci-dessus qui sera réalisé en totalité sauf le prestation de mise en place d'un bicouche sur 200 m<sup>2</sup> rue des petits chênes ; des travaux d'extension du réseau des eaux usées étant envisageables ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **7.3 Accessibilité PMR des bâtiments communaux recevant du public :**

Pascal VOLPOET, Adjoint travaillant sur l'accessibilité PMR, rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 approuvant l'agenda d'accessibilité programmée, la commune doit réaliser la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public selon le calendrier suivant :

- Année 2017 : aménagement devant l'entrée de la mairie et de l'agence postale
- Année 2018 : sécurisation du devers de l'entrée de la salle polyvalente
- Année 2019 : création des rampes amovibles en bois pour l'église et marquage au sol d'une place de stationnement.

Il présente les projets d'accessibilité proposés par l'entreprise Bénétruy :

- Pour le bâtiment de la mairie - agence postale, les travaux qui intègrent la création de rampes en béton désactivé agrémentées de chainages en pavés de granit et de murets en pierre s'élèvent à 17 605,35 € HT (21 126,42 € TTC).
- Pour la salle polyvalente, les travaux basés sur les mêmes principes d'aménagement les travaux s'élèvent à 13 661,50 € HT (16 393,80 € TTC).



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les devis de mise en accessibilité des bâtiments communaux accueillant du public précisés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Sauf obligation, la date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 12 juin 2017 – 20 h 30.**

**La séance est levée à 23 heures 00.**